



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 07 juillet
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 30 juin 2022

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUELMAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽¹⁾, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE⁽³⁾, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO⁽²⁾, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Philippe REYNAUD, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Jérémy MARTINEZ, Gérard ESCOFFIER par Louisa HAMMOUCHE, Patrick DUBESSE par Denis CANI, Marie-Catherine BIANCO par André MOLINO, Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Djelloul OUARET par Hocine BEN-SAÏD, Ludovic DI MEO par Patrick MAGRO, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS.

Etaient absents et non représentés : Anne OLIVERO, Virginie AUTIE, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT.

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

- (1) Arrivé avant le vote de la 6^{ème} question
(2) Arrivée avant le vote de la 7^{ème} question
(3) Partie après le vote du vœu

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 07 juillet 2022 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 2 juin 2022 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à *l'UNANIMITE*.

Délibération n°01.07.2022 : FINANCES COMMUNALES - Attribution de subventions aux associations - Exercice budgétaire 2022 – 3^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.07.2022 – RESSOURCES HUMAINES – Adhésion de la Ville au dispositif des contrats d'apprentissage.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.07.2022 : RESSOURCES HUMAINES – Modification de la délibération-cadre relative au régime indemnitaire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.07.2022 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau-type des emplois communaux. Année 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « j'ai entendu le terme de reclassement mais je pense que le terme d'aménagement de poste serait plus approprié. »

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Bourelly, Directeur Général des Services.

Monsieur Bourelly : « il s'agit d'une phrase générique qui explique dans quels cas on peut modifier un tableau-type. Il ne s'agit pas d'un reclassement particulier. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.07.2022 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par la Commune d'une parcelle forestière sise au Vallon d'OI, cadastrée section AV n°14.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.07.2022 : ARCHIVES COMMUNALES – Convention de prestation de service d'aide à l'archivage à passer avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « il s'agit d'un travail de longue haleine qui ne se résumera pas aux archives légales. Notre situation financière exige cet étalement et va permettre d'associer l'ensemble des services et de travailler en étroite collaboration avec l'association Septèmes mémoire et patrimoine. Cela devrait vraiment aider à clarifier la situation. C'est une exigence et à notre portée tant financièrement qu'humainement si les services, les élus délégués et l'association se mettent en synergie. L'aide du CDG sera précieuse. Il ne faudra pas se priver de solliciter les archives départementales. J'en profite donc aussi pour faire appel aux élu(e)s.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.07.2022 : CULTURE – Approbation du règlement intérieur de la Médiathèque Jorgi Reboul

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sylvie LAURENT** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Laurent : « le règlement intérieur est pratiquement le même que le précédent mis à part ce qui concerne le prêt d'outils numériques, et des retours qui deviennent un peu plus flexibles. »

Monsieur Bonzi : « on parle aussi de RGPD et de la conservation des données. C'est important de le préciser. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.07.2022 : PETITE ENFANCE – Modification du règlement intérieur des crèches municipales.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Arnaudo : « il y a peu de changement si ce n'est au niveau des assistantes maternelles et du fait que nous n'avons plus que 8 berceaux en crèche familiale. »

Monsieur Ben-Saïd : « pour quelle raison n'avons-nous plus que 8 berceaux ? »

Madame Arnaudo : « il y a eu des ruptures de contrat et donc il ne reste plus qu'une assistante maternelle qui travaille effectivement actuellement. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.07.2022 : VIE ASSOCIATIVE - Mise à disposition dans un cadre conventionnel, des locaux du rez-de-chaussée de la gare de Septèmes.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « l'occupation de ces locaux est un point positif car cela va permettre à la gare d'être un peu plus vivante le soir grâce aux associations. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Vœu n°01.07.2022 : MOBILITE, DEPLACEMENTS – Vœu à propos de la mobilité, des transports et des déplacements à Septèmes-les-Vallons, aujourd'hui et dans l'avenir.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « de nouvelles dispositions vont être prises notamment avec le pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne et la modification des lignes de transports RTM. »

Monsieur Goguel-Mazet : « c'est dans la continuité de l'enquête publique. Notre volonté est que tous les Septémois(es) puissent se rendre à Marseille-centre avec une seule ligne de bus. »

Monsieur le Maire : « je vous rappelle qu'il existe un pôle d'échanges à Notre Dame Limite avec le parking Piacenza ainsi qu'un pôle d'échanges vers la gare. Nous sommes intervenus hier lors du COPIL pour signaler qu'avec Cabriès et Les Pennes Mirabeau nous avons un dossier en cours pour la création d'un lycée commun. Il faut en tenir compte.

La mise en place du transport à la demande est un point positif mais notre souhait est aussi de favoriser le transport ferroviaire. Le problème est qu'il y a une différence de tarifs et qu'une harmonisation est à faire. Je pense que ce vœu devrait mobiliser la population. »

Monsieur Goguel-Mazet : « nous sommes favorables à un service ferroviaire de qualité mais aujourd'hui, le service n'est pas à la hauteur de celui rendu par le bus avec en plus, un tarif plus élevé. Nous sommes conscients que le cadencement est conditionné par l'aménagement de la gare Saint-Charles. »

Monsieur Magro : « la problématique c'est la gare en impasse. Pour avoir vécu la période 2008-2015, je peux vous dire que les avis étaient très partagés sur le projet de gare traversante dont le chiffre était d'environ 2,5 milliards d'euros. Aujourd'hui, on doit être à environ 3 milliards d'euros, mais la bonne nouvelle c'est que les avis sont désormais unanimes ou presque sur l'utilité de ce projet.

Concernant la notion d'utilisateur occasionnel, j'ai tenu à ce qu'on instaure aussi dans le vœu, la catégorie d'utilisateurs occasionnels réguliers, celles et ceux qui utilisent les TC une ou deux fois par semaine vers Marseille ou vers Aix. Comme le transport ne se fait pas tous les jours, ils ne peuvent pas être abonnés et donc ils payent le plein tarif alors qu'ils se rendent très souvent sur Marseille ou Aix (pour des rendez-vous médicaux, pour voir de la famille, pour des activités associatives ou culturelles ...). Dans le cadre de la politique d'harmonisation des tarifs, il y a un gros travail à faire.

Ce vœu va montrer à tous nos partenaires, qu'on a une vision globale du réseau souhaitable. Et heureusement car il y a eu plusieurs réunions avec des objets bien spécifiques, mais sans vision d'ensemble. Sans cela, on ne se serait pas aperçu de certains problèmes. Mais le projet peut encore être amélioré. Pour la vision globale du problème de mobilité comptons avant tout sur nous commune.

Après il nous faut saluer l'initiative d'asso-gare mobilité Septèmes et sa pétition contre une rupture de charge. Sa pétition a déjà recueilli plus de 1000 signatures. »

Monsieur Goguel-Mazet : « la Métropole a proposé de mener une étude auprès des usagers septémois et ils ont tout intérêt à le faire. »

Monsieur le Maire : « on doit se revoir avec les services de la Métropole. »

Monsieur Reynaud : « je regrette de ne pas être invité dans ces réunions sur la mobilité. Le problème n'est pas lié qu'à la gare en impasse. Il y a 10 ans, on nous promettait un cadencement d'un train toutes les 20 minutes. Aujourd'hui ce n'est pas tenu alors que si on met en relation le véhicule et le nombre de personnes transportées, le train est beaucoup plus avantageux. C'est surtout un problème politique. Tant qu'il y aura des européistes à la tête de la France, c'est la privatisation et la mise en concurrence qui seront privilégiées. Or, cela va à l'encontre des combats de la CGT sur les transferts de personnels. Il ne faut pas oublier que la Région Sud PACA sert de test et tout ce qui sera mis en place ici, sera à terme, mis en place sur le reste de la France. »

Monsieur le Maire : « aujourd'hui, il n'y a pas les moyens qu'il faut en matière de voies ferrées. Mais il faut insister pour avoir les cadencements nécessaires. Nous n'opposons pas la gare et le bus. Nous sommes également contre la privatisation et contre la mise en concurrence d'autres sociétés avec la SNCF. »

Monsieur Goguel-Mazet : « il y a ici, 30 autres élu(e)s qui n'assistent pas à ces réunions car cela ne fait pas partie de leur délégation. Sur le cadencement, il est bien noté dans notre vœu que l'avenir c'est le transport ferroviaire. Mais aujourd'hui nous ne sommes pas en capacité technique d'avoir avec le train, le même cadencement de 15 minutes en heure de pointe que nous avons avec le bus. Je pense que l'ouverture à la concurrence du trafic ferroviaire est une erreur fondamentale. Le souhait serait la multiplication de l'offre ferroviaire. »

Monsieur Martinez : « à Septèmes-les-Vallons, nous sommes très attachés au service public, qui plus est, rendu par des fonctionnaires. C'est pour cela que nous faisons presque tout en régie et qu'il n'y a pas de délégation de service public notamment au niveau du service de la restauration. Nous avons tous défendu le fret ferroviaire, mais le ferroviaire a ses limites, à savoir les voies ferrées. C'est pour cela qu'il faut prendre en compte la complémentarité des moyens de transports. Je ne pense pas que les nationalistes libéraux ont une position particulière sur les transports. Cela paraît aberrant qu'au niveau des tarifs, on s'aligne sur le Grand Paris alors que la qualité de nos transports est très inférieure. Un travail doit être fait sur le ticket unique pour la RTM et la RDT 13. Aujourd'hui, nous sommes toujours en zone RTM mais le ticket unique n'existe pas car une fois arrivés sur Marseille, si on veut prendre le métro après avoir pris le 51, on est obligés de payer. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de vœu.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je dois vous indiquer que j'ai reçu une question orale de la part de Monsieur Reynaud. Monsieur Reynaud, je vous propose de lire votre question. »

Monsieur Reynaud : « lors du dernier conseil, je n'avais pas lu le règlement intérieur de la mandature. Je ne savais pas que l'on ne pouvait poser qu'une question par séance. Ma question est donc la suivante :

« Expressions des groupes d'oppositions :

« Lors du départ de M. Audibert et Me Cipriani du groupe « Construisons Septèmes Autrement » vous avez attribué au Rassemblement National 700 caractères maximum pour l'expression de notre groupe dans le journal communal « Le Septemois ».

*Or, a la lecture du règlement intérieur du conseil municipal, celui prévoit 1200 caractères **minimum**.*

Ainsi, M. le Maire, le Rassemblement National est tant sur la commune que Nationalement, la première force d'opposition. Les résultats des dernières élections, présidentielles et législatives, en sont les faits.

*Ainsi dans l'espace démocratique qui est le nôtre, nous comprenons qu'il est « de bonne guerre » de tenter de nous museler et d'amoindrir notre expression mais nous demandons de pouvoir exprimer les 1200 caractères **minimums** dans le journal communal « Le Septemois » mais également sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la Municipalité. 1500 caractères nous paraîtraient convenir pour que l'opposition puisse s'exprimer librement.*

Recevez, Monsieur le Maire, mes sentiments les meilleurs. »

Monsieur le Maire : « tout d'abord, il n'existe plus de groupe Rassemblement National ici car pour être un groupe, comme le mentionne l'article 12 de notre règlement intérieur, il faut être 3. Or, vous êtes seul. Vous n'avez donc pas de groupe. Par conséquent, les signes dont vous disposez correspondent bien à votre situation et sont même plus favorables. Vous en avez 700 alors que vous pourriez en avoir moins. Vous n'êtes pas un groupe mais un élu isolé devant bénéficier d'un droit d'expression. »

Monsieur Reynaud : « si vous le permettez, Monsieur Magro, je souhaiterais relater la discussion que nous avons eue sur le parking, en présence de Monsieur Audibert. Vous nous avez dit « nous, on fait ce qu'on veut ».

Monsieur Audibert et Madame Cipriani sont « sans étiquette » et j'apparais comme « élu RN – Construisons Septèmes autrement » alors que j'appartiens au groupe Rassemblement National ».

Madame Celton : « cela n'a rien à voir avec la question de groupe. Dans le règlement intérieur de notre conseil, comme dans celui de toutes les collectivités, il existe un nombre minimum de membres pour former un groupe. Après, c'est le choix de celui qui écrit de se dire avec ou sans étiquette. »

Monsieur Reynaud : « donc je peux quand même avoir 700 signes. »

Monsieur Magro : « je n'aime pas trop les phrases sorties de leur contexte. Le règlement intérieur est revu à chaque mandature et s'est adapté au temps T des résultats des élections municipales de 2020. Mais le contrôle de légalité a rappelé qu'il fallait prévoir tous les cas possibles sans devoir modifier le règlement intérieur pour l'adapter aux évolutions intervenues en cours de mandat. Donc, dans l'instant T, nous avons considéré que le groupe constitué de Madame Orengo ainsi que de Madame et Monsieur Fornerone, disposait de 1 200 signes. Ils ont démissionné assez rapidement vous laissant la place avec Monsieur Audibert et Madame Cipriani. Puis ces derniers, pour des raisons qui leur sont propres, ont préféré quitter le groupe que vous formiez.

Donc, si vous demandez à être inscrit sous le titre « groupe Rassemblement National », on ne pourra pas le faire puisque vous êtes tout seul et que vous ne formez plus un groupe. C'est la même chose pour Monsieur Audibert et Madame Cipriani qui ne sont que deux de leur côté. En revanche, si comme eux vous souhaitez apparaître comme « sans étiquette », on peut le faire.

De fait, si on avait ramené le nombre de signes au nombre prévu pour chaque élu(e), on aurait pu vous donner que 400 ou 500 signes. On vous a laissé 700 signes. C'est le sens de « on fait ce qu'on veut » et c'est pourquoi vous avez autant de signes que Monsieur Audibert et Madame Cipriani. Et sur le parking ils en ont été d'accord. C'est bien la preuve qu'on ne veut pas vous museler. »

Monsieur Reynaud : « il ne faut pas perdre de vue que le chiffre donné est un minimum. »

Madame Hammouche : « si je peux me permettre, en tant que Présidente du Groupe socialiste, je pourrais demander plus de 3 000 caractères. Parce que s'il y a une exception pour vous, il peut y avoir une exception pour nous aussi ! »

Monsieur Martinez : « dans un souci de compréhension, il faut savoir qu'un groupe n'est pas forcément le reflet d'un parti. Il existe des droits qui se débloquent lorsqu'on forme un groupe. Si on accepte l'existence d'un groupe unipersonnel, alors chaque élu pourrait le faire et nous arriverions à un livre d'expression des élus ! Vous êtes la principale opposition car vous étiez sur la seule liste d'opposition lors des dernières élections municipales.

Ici, un groupe est le reflet communal et pas national. Je trouve que le terme « museler » est mal employé. »

Monsieur Reynaud : « c'était juste une question. »

Monsieur Ben-Saïd : « dans tous les cas de figure, le règlement intérieur est une démarche technique mais en termes d'expression, on définit un plancher qui permet aussi à l'ensemble des élu(e)s de s'exprimer. Comme il s'agit d'un plancher et pas d'un plafond, on pourrait aller au-delà mais la logique est de n'être que sur une seule page et c'est très bien comme ça. Avec la période difficile que nous venons de passer à cause du COVID et de cette succession d'élections, je pense que c'est bien de rester dans cette mesure car cela permet à l'ensemble des « groupes » de s'exprimer en respectant les équilibres. »

Monsieur Magro : « sur votre question de pouvoir vous exprimer sur les supports numériques de la commune, sur la page Facebook de la Ville, il n'y a jamais d'information politique au sens partidaire sur ces supports. En revanche, après discussion avec le DGS par rapport au site, effectivement, au mandat précédent, il y a eu une expérimentation qui a tourné court. A la demande de Monsieur LANDE, nous avons regardé comment avoir une solution technique encadrée et claire pour que les groupes puissent s'exprimer mais ce canal a rapidement été délaissé par l'intéressé. Vous avez tout le loisir de créer votre page Facebook et votre site. »

Monsieur le Maire : « vous pouvez donc vous exprimer sur 700 signes, plus que le prévoit la réglementation. Aussi, pour le moment, je préfère que l'on reste comme c'est maintenant. Avant de lever la séance, je dois vous informer qu'un conseiller municipal, Ludovic Di Meo a perdu son père. Les obsèques auront lieu lundi 11 juillet à 10h, en l'église Sainte-Anne. Je vous souhaite de passer de bonnes vacances et de revenir en pleine forme en septembre. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.